



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Antilles

Question écrite n° 119563

Texte de la question

M. Patrice Calmégane attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les pratiques de l'industrie agroalimentaire aux Antilles. Les producteurs de yaourts ou de sodas vendent aux Antilles des produits plus sucrés qu'en métropole. En effet, dans une perspective de faire plus de chiffre d'affaires, la plupart d'entre eux rajoute du sucre dans les sodas et laitages. Ainsi, un enfant qui consomme un yaourt par jour en Guadeloupe a une prise de poids supplémentaire de 0,5 à 1 kg par an de plus que celui qui consomme l'équivalent du produit en métropole. Or, dans le cadre de la proposition de loi débattue à l'Assemblée nationale dès le 6 octobre 2011 visant à mettre fin à cette pratique de lutte contre l'obésité, et en toute logique avec la mesure prise par le Gouvernement de taxer les boissons sucrées, il lui demande, d'une part, si le problème soulevé aux Antilles va être réglé par voie réglementaire et, d'autre part, si cette anomalie existe aussi dans les autres DOM-TOM.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Calmégane](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119563

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10741

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)